

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE
MONTREUIL SUR ILLE**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019
--

L'an deux mil dix-neuf, le quinze février à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice :	18
Présents :	13
Votants :	17

Date de convocation : 11/02/2019

Date de publication : 20/02/2018

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, ÉON-MARCHIX Ginette, DORÉ Stéphanie, RICHARD Guillaume, LE TENNIER-LECLERC Anne, CORNARD Guillaume, GARNIER Mickaël, HAINRY Christine, HAMON-COLLEU Isabelle, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, OYER Lionel, SOURDRILLE Chantal, VASSEUR Patrick.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme LE MOGUEDEC Bénédicte (pouvoir à Mme LE TENIER-LECLERC), M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. PAQUEREAU Rodolphe (pouvoir à M. VASSEUR Patrick), Mme ROUX Sylvie (pouvoir à M. SOURDRILLE Chantal)

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : M. HUCHET Gabriel

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume CORNARD

1- OBJET : TARIFICATION MUNICIPALE 2019

Vu l'avis de la Commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'appliquer les tarifs municipaux suivants pour l'année 2019 :

TARIF DE VENTE DES REPAS CANTINE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal décide d'appliquer le tarif URSSAF de vente du ticket repas à la cantine municipale soit 4,85 €. (prix 2018 = 4,70€)

PUBLICITE DANS LE MONTREUILLAIS

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% du tarif des annonces publicitaires dans le Montreuillais pour l'année 2019.

Conseil municipal du 15 février 2019

COMMUNE

. Encart 18X20	:	440 euros
. Encart 18X16	:	330 euros
. Encart 18X8	:	248 euros
. Encart 18x4	:	72 euros
. Encart 9X8	:	72 euros
. Encart 9X4	:	42,42 euros

EXTERIEUR

. Encart 18X20:	:	735 euros
. Encart 18X16:	:	490 euros
. Encart 18X8	:	380 euros
. Encart 18X4	:	123 euros
. Encart 9X8	:	123 euros
. Encart 9X4	:	92 euros

DROIT DE PLACE ANNEE

Le Conseil municipal décide de majorer de 2% les droits de place pour le stationnement des commerces ambulants sur le domaine communal. Le tarif est donc fixé à 29,13 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

DROIT DE PLACE MARCHÉ

Le Conseil municipal décide de majorer de 1% montant du droit de place à acquitter pour le marché ayant lieu du lundi au dimanche sur la place Rébillard. Le tarif est donc fixé à 5,29 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

ABONNEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide de majorer de 2% montant de l'abonnement au bulletin municipal. Le tarif est donc fixé à 18 € pour l'année 2019.

SALLE DES FETES : LOCATION DE LA SALLE

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de salle applicables au 1^{er} janvier 2019 comme suit :

TYPES DE LOCATION	MONTREUIL ^s /Ille		EXTÉRIEUR (réservation < 6mois)
	Associations	Familles	
1) Activité Associative sans repas	84 €		152 €
2) Vin d'Honneur	84 €		152 €
3) Journée	190 €	255 €	461 €
3) 2 journées consécutives	416 €		650 €
Forfait chauffage	33		33€

Location commerciale = 210 € (Salle des fêtes)

Le coût du chauffage sera compris dans le tarif entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.

La caution de la salle des fêtes est maintenue à 311€.

Conseil municipal du 15 février 2019

Si lors de l'état des lieux il est constaté que la vaisselle ou la salle sont rendus anormalement sale, un forfait supplémentaire de 20€/heure passée en nettoyage sera facturé au locataire.

SONO

Le matériel de sonorisation est mis à disposition gratuitement sur demande lors de la location de la salle des fêtes. Une caution de 580€ sera demandée au loueur si le matériel est réservé.

TAXES FUNERAIRES

Le Conseil municipal décide de majorer de 2 % les taxes funéraires à compter du 1^{er} janvier 2019

<i>FOSSE 1 PLACE</i>	<i>32,95 euros</i>
<i>FOSSE 2 PLACES</i>	<i>48,74 euros</i>
<i>FOSSE 3 PLACES</i>	<i>64,65 euros</i>
<i>FOSSE SUPPLÉMENTAIRE</i>	<i>22,38 euros</i>
<i>RELEVAGE</i>	<i>45,98 euros</i>
<i>FOSSE ENFANT</i>	<i>17,09 euros</i>
<i>OCCUPATION DU CAVEAU COMMUNAL</i>	<i>9,30 euros</i>
<i>SERVICE CAVEAU</i>	<i>17,39 euros</i>

CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Le Conseil municipal décide de majorer les prix des concessions dans le cimetière communal de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les tarifs s'établissant ainsi :

15 ans.....	106 euros
30 ans.....	204 euros
50 ans.....	364 euros
Concession enfant de moins de 7 ans	Gratuit

CONCESSIONS DANS LE COLOMBARIUM et CAVURNE

Le Conseil municipal décide de majorer de 2% le tarif des concessions dans le columbarium pour l'année 2019, portant à

400 euros la concession de 10 ans

803 euros la concession de 20 ans

Sur demande expresse, le tarif sera calculé au prorata de la durée de concession.

TARIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs assainissement applicables au 1^{er} janvier 2019, soit :

- 29,22 euros pour la part fixe
- 3,18 euros par mètre cube d'eau consommée.

Conseil municipal du 15 février 2019

La société Véolia est chargée du recouvrement via les factures d'eau.

TARIF DU PRIX DE L'EAU A LA BORNE DE L'ATELIER TECHNIQUE

Le Conseil municipal décide de majorer de 3 % le tarif du prix de l'eau à la borne de l'atelier technique (Rue de la Marchandière) pour le porter à 6,88€ le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2019.

TARIFS BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal décide de maintenir le tarif des abonnements pour l'année 2019, soit :

- 14,20 € par famille de MONTREUIL SUR ILLE par an.
- 16,30 € par famille hors commune par an.

TARIFS DU RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide de majorer de 5 centimes les tarifs du restaurant municipal pour les enfants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Tranches		Tarifs à l'unité
QF < à 550€	Tarif A	3,48 €
551€ < QF < 850€	Tarif B	3,84 €
851€ < QF < 1 150€	Tarif C	4,30 €
QF > à 1 151€	Tarif D	4,87 €

Le Conseil municipal décide de majorer de 50% du coût d'un repas validé ci-dessus pour les enfants non-inscrits mais qui sont venus déjeuner.

Tranches		Tarifs à l'unité
QF < à 550€	Tarif A	5,22 €
551€ < QF < 850€	Tarif B	5,76 €
851€ < QF < 1 150€	Tarif C	6,45 €
QF > à 1 151€	Tarif D	7,31 €

TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'accueil périscolaire à l'école publique de Montreuil-sur-Ille à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Tranches		Tarifs pour un 1 /4 heure
QF < à 550€	Tarif A	0,24 €
551€ < QF < 850€	Tarif B	0,29 €
851€ < QF < 1 150€	Tarif C	0,41 €
QF > à 1 151€	Tarif D	0,48 €

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MSI

Le Conseil municipal décide maintenir les prix de la journée et de la demi-journée de l'Accueil de Loisirs de Montreuil-sur-Ille à compter du 1^{er} septembre 2019.

Tranches	Journée	Demi-journée
QF < à 550€	8,85 €	5,94 €
551€ < QF < 850€	9,37 €	6,28 €
851€ < QF < 1 150€	9,96 €	6,67 €
QF > à 1 151€	11,19 €	7,51 €

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS HORS COMMUNE

Le Conseil municipal décide de majorer de 2% le prix de la journée et de la demi-journée de l'ALSH pour les familles hors commune, par rapport au tarif communal, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Tranches	Journée	Demi-journée
QF < à 550€	11,03 €	7,06 €
551€ < QF < 850€	11,56 €	7,41 €
851€ < QF < 1 150€	12,16 €	7,80 €
QF > à 1 151€	13,41 €	8,66 €

Tout dépassement horaire pour l'ALSH et pour l'APS du soir se verra appliquer les tarifs suivants :

- 5 € entre 18h45 et 19h
- 15 € après 19h

LEGS REY

Le Conseil municipal décide de maintenir le tarif des legs Rey à 110 €.

PHOTOCOPIES

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs photocopies pour l'année 2019, à savoir :

- une photocopie A4 : 0,05 €
- une photocopie A3 : 0,10 €

SALLE DES SPORTS

Le Conseil municipal décide de maintenir le montant de La caution soit 15 € pour les associations

2- ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2019

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et des propositions faites par la Commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION:

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2019:

<u>Associations</u>	<u>Montant 2019</u>
ACCA CHASSE	300
AMICALE DES ANCIENS POMPIERS	100
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ILLE ET RANCE	100
APEAEP	600
APEL SAINT MICHEL	410
ASPHALTE GUIPEL	190
BIEN VIVRE AVM	1400
COMED ILLE	400
COMITE D'ANIMATION	2800
GAULE MONTREUILLAISE	170
COMICE AGRICOLE	865
ILLE EMOI	100
QUE PASSO	200
USMFSM FOOTBALL	2000
OCCE 35	3000
LES RESTOS DU COEUR	40
REVES DE CLOWN	40
TOTAL	12 715 €

Le Conseil précise que la subvention à destination de l'association BIEN VIVRE voit son montant diminuer significativement par rapport à 2018 dans la mesure où la commune a pris en charge l'achat de tatamis demandés par cette même association

- DECIDE que les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget 2019 de la Commune.

3- OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE : ATTRIBUTION DES LOTS

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que les marchés de travaux de la future école maternelle ont fait l'objet d'une première publication d'appel d'offres du 12 juin au 31 juillet 2018, déclarée infructueuse ;

Après avoir rappelé aux élus les conclusions de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 janvier 2019 pour procéder à l'analyse des offres recueillies dans le cadre d'une seconde

Conseil municipal du 15 février 2019

consultation dont l'échéance était fixée au 17 décembre 2018, à savoir que la CAO préconisait une renégociation de certains lots afin de tendre au plus près de l'estimation initiale ;

Monsieur le Maire informe les élus que les offres recueillies dans le cadre de cette renégociation le 5 février 2019 ont fait l'objet d'une analyse selon les critères de la consultation et livre au Conseil les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui les a étudiées :

N° du lot	Désignation du lot	Candidat retenu par la commission	Montant en € H.T.
1A	VRD	TPB	139 381,61
1B	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	ID VERDE	37 851,89
2	GROS ŒUVRE	COREVA	290 000,00
3	CHARPENTE BOIS	SCOB	72 058,99
4	COUVERTURE	CCL	82 292,73
5	ÉTANCHÉITÉ	LA FOUGERAISE D'ÉTANCHÉITÉ	21 791,68
6	BARDAGE	SCOB	12 921,00
7	MENUISERIES EXTÉRIEURES	SERGE RETE	77 478,00
8	CLOISONS INTÉRIEURES	BREL	42 782,41
9	PLAFONDS	BREL	55 800,00
10	MENUISERIE INTÉRIEURE	JPG MENUISERIES	41 002,53
11	REVETEMENTS SOLS / FAIENCE	MARIOTTE	43 200,00
12	PEINTURES	EMERAUDE PEINTURE	22 191,14
13	CHAUFFAGE / PLOMBERIE	SARGECLIM	142 558,80
14	ÉLECTRICITÉ	CAILLOT POTIN	58 339,07
		TOTAL	1 139 649,85

Pour mémoire, il est précisé lors de la séance que, sur l'ensemble des lots, entre les montants reçus le 31/07/2018 et les montants adoptés par la dernière commission d'appel d'offres, la différence se chiffre à 116 289,44 € HT, soit une baisse d'environ 10% du montant initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'offres et DECIDE de retenir les entreprises et les montants proposés listés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

4- ÉCOLE MATERNELLE : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel du projet de construction d'une école maternelle, tel qu'il a été actualisé à la suite de l'attribution des marchés de travaux par délibération du conseil municipal.

Ce financement prévisionnel actualisé intègre également le montant connu de la subvention DETR attribuée en 2018 et reportée sur 2019 en raison du retard pris dans la consultation.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	18 240.00 €	DETR	175 000.00 €
Concours de maîtrise d'œuvre	35 691.17 €	DSIL	300 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	150 419.30 €	Emprunt (durée d'amortissement sur 25 ans)	835 000.00 €
Travaux	1 139 649,85 €	Fonds propres	157 579.90 €
Achat de terrains	85 559.00 €		
Mission SPS	3 532.50 €		
Mission BCT	4 780.00 €		
Etude géotechnique	3 760.00 €		

Etude acoustique	3 520.00 €		
Bornage	1 480.00 €		
Démolition	19 989.82 €		
Diagnostic amiante	558.33 €		
Annonce appel d'offres	400.00 €		
TOTAL	1 467 579.97 €	TOTAL	1 467 579.97 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER le plan de financement prévisionnel pour la construction d'une école maternelle présenté par Monsieur le Maire.
- SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre de la DETR.
- SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre de la DSIL.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

5- MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP COMMUNAUX : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP COMMUNAUX : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel de la phase 1 de mise en accessibilité des ERP de la commune :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 €	DETR (30%)	41 427.27. €
Travaux	138 090,90 €	DSIL (30%)	41 427.27. €
Mission BCT	2 700,00 €	Fonds propres	72 936.36 €
TOTAL	155 790,90 €	TOTAL	155 790,90 €

Ce plan de financement prévisionnel se base notamment sur la dernière estimation présentée par la maîtrise d'œuvre en phase APD.

Cependant, pour des raisons d'échéance administrative, il est proposé au conseil de valider dès à présent ce plan de financement prévisionnel afin que des demandes de subvention puissent être déposées dans les temps.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire.
- SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre de la DETR.
- SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

6- QUESTIONS DIVERSES

Une élue mentionne que le dos d'âne près du lotissement Armor est en mauvaise état. M le Maire répond que l'aménageur a été prévenu et sommé de réparer cela au plus vite.

Un élu mentionne que le panneau d'affichage est en panne depuis 3 semaines mais ne peut pas être éteint pour permettre au fournisseur d'intervenir dessus. Il est impossible d'ajouter de nouveaux messages pour le moment.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance

Guillaume CORNARD